

Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Bruno SIRE,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education,

Donne délégation de signature à :

M. Vincent DUSSART, Professeur des Universités, Directeur de l'Institut Fédératif de Recherche en Droit (IFR)

à l'effet :

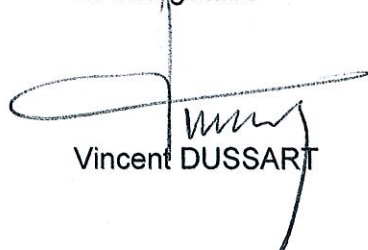
- en dépenses : de signer les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € et de certifier le service fait,
- en recettes : d'émettre les ordres de recette

concernant le CF3 : 911210 – Institut Fédératif de Recherche en Droit (IFR)

La présente délégation prend effet au 12 mars 2015.

Fait à Toulouse,
Le 17 mars 2015

Le délégataire


Vincent DUSSART

Le Président,

Bruno SIRE

